

PACK AZANA

Fongicide - Prothioconazole 250 g/L
Azoxystrobine 250 g/L



Protection complète
de l'orge en T2



Homologué sur
blé et orge et colza



Un pack AZANA
traite une surface
de 12,5 hectares

L'association du Prothioconazole
et de l'Azoxystrobine offre un
spectre complet sur les principales
maladies fongiques de l'orge



Le PACK AZANA est
issu des laboratoires
Life Scientific

Pour plus d'informations :

<https://lifescientific.com/fr/products/fr-fr/azana-pack/>

lifescientific 
FRANCE

PACK AZANA

Fongicide - Prothioconazole 250 g/L
Azoxystrobine 250 g/L

Un spectre d'action complet pour gérer les maladies des céréales notamment les rouilles.

Une solution performante et durable, avec ce fongicide polyvalent associant 2 familles chimiques (triazole et strobilurine)

Praticité, offerte par la largeur d'étiquette

→ Homologué notamment sur blé, orge et colza.

Des substances actives rapidement à l'abri du lessivage

→ Diffusion rapide de la molécule dans la plante

→ Persistance d'action

Utilisable sur orges de Brasserie

PRÉSENTATION

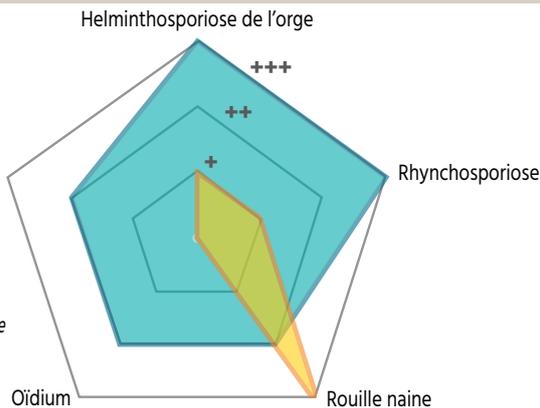
- Composition
5 L d'ALANA STAR® (250 g/L de prothioconazole) 5 L d'AZOXYSTAR®250 SC (250 g/L d'azoxystrobine)
- Doses recommandées sur céréales
0,4 L/ha d'ALANA STAR® 0,4 L/ha d'AZOXYSTAR® 250 SC
- Surface traitée : 12,5 ha pour un pack
- N° d'AMM : 2190041 2190634
- Formulations
concentré émulsionnable(EC) suspension concentrée (SC)
- Classement : H319, H335, H410 H410
- Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures

SPECTRE D'ACTION SUR ORGES



Azoxystrobine 250 g/ha
Prothioconazole 200 g/ha

+++ : Bonne efficacité ++ : Moyenne + : Faible
Source Arvalis - Institut du végétal - 2019



EXTRAIT* DU TABLEAU DES USAGES COMMUNS ENTRE ALANA STAR® ET AZOXYSTAR® 250 SC

Culture	Cible	Stade cultural BBCH min à max	Dose maximale d'emploi	Délai avant récolte	Condition d'emploi
Blé	Rouille(s)	BBCH 30 à 69	AZOXYSTAR 250 SC 1.0 L/ha ALANA STAR 0.8 L/ha	35 jours	1 application par culture pour contrôler l'ensemble des maladies.
Orge	Rhynchosporiose, Rouille naine	BBCH 30 à 59			
Seigle	Rhynchosporiose Rouille naine	BBCH 30 à 69			
Crucifères oléagineuses :	Sclerotiniose	BBCH 60 à 69	AZOXYSTAR 250 SC 1.0 L/ha ALANA STAR 0.7 L/ha	56 jours	- Uniquement sur cultures d'hiver : colza, moutarde, cameline et navette. - Une application par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. - 2 applications par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Intervalle minimum entre les applications : 21 jours.

- Pour plus d'informations, se référer aux étiquettes des produits.

- Lors de la préparation de la bouillie, incorporer AZOXYSTAR®250 SC, formulation SC puis ALANA STAR, formulation EC.

ALANA STAR® - 250 g/l prothioconazole - AMM n°2190041 - Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. - ® Marque déposée Life Scientific Ltd

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. - H335 - Peut irriter les voies respiratoires. - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SP3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

AZOXYSTAR®250 SC - 250 g/l azoxystrobine - AMM n°2110090 - Détenteur d'homologation : Life Scientific Ltd. - ® Marque déposée Life Scientific Ltd

Toxicité Aiguë aquatique, catégorie 1 - Toxicité Chronique aquatique, catégorie 1. Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1 - Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'Helminthosporiose. SP1 - Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SP2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères". SP2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps et "pois écosés frais". SP2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" d'hiver, "graines protéagineuses" d'hiver, porte-graines "graminées fourragères et à gazon" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SP3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau pour les usages sur pomme de terre, "blé", orge, seigle et "crucifères oléagineuses" de printemps. SP3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères", "graines protéagineuses", "pois écosés frais", porte-graines "graminées fourragères et à gazon", "maïs" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SP3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou sur <https://lifescientific.com/fr/products/fr-fr/azana-pack/> Life Scientific France - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest - 04 69 98 23 41 Distribution produits phytos pro - Siret : 840 763 056 000 24 - TVA : FR23 840 763 056 - www.terza-rima.com - Photos : ©Life Scientific - © Adobe Stock - V0321



lifescientific
FRANCE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.